



Nouveautés Appel 2022

AC1 Enseignement supérieur

Projets de mobilité soutenus par les fonds de la politique intérieure et extérieure de l'UE

- → Le Guide du Programme rassemble en un chapitre unique les projets de mobilité soutenus par les fonds de la politique intérieure (AC131) et par les fonds de la politique extérieure (AC171) pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur : veuillez voir les 2 présentations spécifiques pour chacune de ces actions-clé (AC131 et AC171).
- →1 précision est donnée concernant la mobilité du personnel à des fins de formation : les conférences ne sont pas éligibles.
- →1 précision est donnée quant au budget de soutien à l'organisation (OS) : les personnes accompagnant les participants pendant leur activité à l'étranger sont exclues du calcul de l'OS.
- → Plusieurs précisions sont données concernant les Programmes intensifs hybrides :
 - La mobilité physique doit avoir lieu dans l'EES d'accueil mais d'autres organisations peuvent également accueillir conjointement les participants dans le pays d'accueil pendant une partie de l'activité de mobilité physique
 - La mobilité physique, dans le cadre d'un Programme intensif hybride doit durer de 5 à 30 jours, et il n'y a pas de durée minimale/maximale pour la composante virtuelle de la mobilité
 - Si l'EES d'accueil a, en parallèle, un projet de mobilité financé par les fonds de politique extérieure finançant les étudiants et le personnel entrants établis dans ces pays, il peut financer la mobilité entrante de ces participants pour participer au Programme intensif hybride.
- →!!! Les candidatures AC131 et AC171 sont à rentrer auprès de l'AEF-Europe pour le 23 février 2022 à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour des projets AC131 débutant le 1er juin 2022 et des projets AC171 débutant le 1er août 2022.